

RÈGLEMENT DU JEU SPONTEX « LA SPONTEX'PERIENCE »

Article 1 : Dénomination sociale et durée du jeu

La société MAPA SAS, ci-après dénommée « Société Organisatrice », au capital de 35 000 010 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 314 397 720, dont le siège social est situé au 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 COLOMBES Cedex, organise en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco, un jeu avec obligation d'achat intitulé « **La Spontex'périence** ».

Dans le cadre de ce jeu, le participant devra tout d'abord acheter, dans les points de vente participants, un produit Spontex éligible (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) entre le 02/08/2021 au 15/04/2022 minuit inclus. Suite à cet achat, et muni de son ticket de caisse, le participant pourra jouer au jeu « **La Spontex'périence** » du 02/08/2021 jusqu'au 30/04/2022 à minuit en se rendant sur le site www.spontex.fr (dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTES » et en cliquant ensuite sur la rubrique dédiée intitulée « **La Spontex'périence** ») ou en se rendant directement sur le site dédié www.laspontexperience.fr.

Article 2 : Annonce du jeu

Pour acheter un produit Spontex éligible (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) le participant aura du 02/08/2021 au 15/04/2022 minuit inclus. Par la suite, le participant ayant acheté un produit éligible Spontex (dont la liste des produits Spontex éligibles figure en Annexe du présent règlement) pourra jouer au jeu « **La Spontex'périence** » du 02/08/2021 jusqu'au 30/04/2022 à minuit en se rendant sur le site www.spontex.fr (dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTES » et en cliquant ensuite sur la rubrique dédiée intitulée « **La Spontex'périence** ») ou en se rendant directement sur le site dédié www.laspontexperience.fr.

Le jeu est annoncé sur les éléments de publicité présents sur le lieu de vente spécifiques à l'opération (sans que cette liste ne soit limitative : affiches de fronton de box, Totems, Carrousels, PLV... présentes dans les points de vente participants), sur le site internet www.spontex.fr dans les rubriques dédiées spécifiques à l'opération, sur le site internet www.laspontexperience.fr, les réseaux sociaux de Spontex France (sans que cette liste ne soit limitative Instagram, Facebook, Twitter).

Ce jeu et les éléments essentiels à la participation sont annoncés sur les produits Spontex éligibles. Tous les produits Spontex éligibles sont listés en Annexe du présent règlement.

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce jeu implique une obligation et un engagement d'achat d'un des produits Spontex éligibles tels que listés en Annexe du présent règlement et vendus dans les points de vente participants. Le fait de participer au jeu implique que le participant aura lu attentivement le règlement et l'acceptera sans réserve.

Le jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure physique résidant en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco. Le Jeu est limité à une (1) participation par foyer (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) pendant toute la durée du jeu. Sont exclus de toute participation au jeu les membres des sociétés organisatrices et de leurs filiales ainsi que leurs familles.

Cet achat devra être antérieur à la participation (date et heure indiquées sur le ticket de caisse justifiant de l'achat antérieure à la date et l'heure de la participation gagnante).

Dans le cadre de la participation au jeu, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du jeu.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur (notamment sur Internet), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux avec obligation d'achat. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

Le jeu est accessible uniquement via le réseau Internet.

Article 4 : Instants gagnants

Le jeu « **La Spontex'perience** » est un jeu à révélation immédiate via instants gagnants accessible uniquement via le réseau internet sur ordinateur, smartphone et tablette numérique via www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTÉS » ou en se rendant directement sur le site dédié www.laspontexperience.fr.

Sont appelés instants gagnants, le jour et l'horaire (heure/min/sec du serveur hébergeant la page dédiée à la révélation du gain) prédéfinis aléatoirement sur la période du jeu et qui déclenchent l'attribution d'une des dotations dont la liste complète figure à l'Article 6.1 du présent règlement.

Ainsi, le 1er participant ayant enregistré une participation au jeu « **La Spontex'perience** » et ayant cliqué, sur la page de jeu prévue à cet effet pour dévoiler le gain, se voit attribuer le gain associé.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France (Corse et DROM COM inclus) et à Monaco.

Sur la totalité de la durée de l'opération, les instants gagnants sont tirés au sort et déterminés gagnants d'une des dotations (telles qu'identifiées à l'Article 6.1 du présent règlement) à partir d'un programme informatique. Ils sont répartis aléatoirement sur la durée du jeu (du 02/08/2021 au 30/04/2022 minuit inclus).

Les instants gagnants ont été déposés chez SAS AIX JUR-ISTRES, Huissier de Justice, dont le siège est situé 395 Route des Milles, Résidence du Soleil Lot 10, 13090 AIX EN PROVENCE, France.

Article 5 : Règlement de participation au jeu

Pour participer au jeu, il faut tout d'abord acheter, dans les points de vente participants, entre le 02/08/2021 et le 15/04/2022 minuit inclus un produit Spontex éligible (liste des produits Spontex éligibles figurant en Annexe du présent règlement) et conserver le ticket de caisse, entier et original, non raturé, non surchargé, en entourant : la date, le(s) produit(s) éligible(s) au jeu et l'enseigne. Suite à cet achat, le participant muni de son ticket de caisse, peut jouer avant le 30/04/2022 à minuit en se rendant sur le site www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTES » et en cliquant ensuite sur la rubrique dédiée intitulée « **La Spontex'perience** » ou en se rendant directement sur le site dédié www.laspontexperience.fr.

Chaque participant peut participer jusqu'à une (1) fois avec un (1) produit Spontex éligible, tel que listés en Annexe du présent règlement, dans la limite d'un (1) gagnant par foyer.

Un achat n'est valable que pour une seule participation (même nom et prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail). L'utilisation répétitive d'un même ticket de caisse pour multiplier les participations invalidera la ou les participation(s).

Pour jouer, il faut préalablement :

- Scanner ou photographier le ticket de caisse entier et original (pas de duplicata) daté entre le 02/08/2021 au 15/04/2022 minuit, non raturé, non surchargé, de son achat d'un produit Spontex éligible (tel que figurant en Annexe du présent règlement) puis l'enregistrer sur l'ordinateur depuis lequel aura lieu la participation au jeu « **La Spontex'perience** ». Le prix, le nom du magasin, la localisation du magasin, la date et l'heure d'achat, le libellé clair et non équivoque du produit Spontex éligible (tel que figurant en Annexe du présent règlement)

doivent être simplement entourés et parfaitement lisibles sur le scan ou la photo (moins de 2Mo). Le ticket de caisse devra impérativement être antérieur à la participation gagnante (date et heure).

- Se rendre sur le site du jeu www.laspontexperience.fr (accessible en se rendant sur le site www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTÉS » et en cliquant ensuite sur la rubrique dédiée intitulée « **La Spontex'périence** » ou en se rendant directement sur le site dédié www.laspontexperience.fr).

Par la suite, il faut :

- Lancer le jeu et attendre l'attribution d'une des dotations dont la liste complète figure à l'Article 6.1 du présent règlement.
- Renseigner le formulaire de participation : ses informations personnelles puis ses informations d'achat, télécharger le scan ou la photo de son ticket de caisse puis valider définitivement sa participation. Il est précisé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire nécessaires à sa participation.
- Si sa participation est conforme et respecte les articles du présent règlement (dont notamment l'article 8 du présent règlement), il recevra dans un délai de 6 à 8 semaines la dotation gagnée dans le cadre du jeu.

Ce jeu est limité à une (1) participation par foyer (même nom, prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) quel que soit le produit Spontex éligible acheté (liste des produits éligibles figurant en Annexe du présent règlement) dans la limite d'un (1) gagnant par foyer.

Au sein d'un même domicile, le fait d'avoir des noms, prénoms et/ou des adresses e-mails et/ou des tickets de caisse différents ne permet pas de bénéficier de plusieurs gains.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les lots aux gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des participants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (par écrit, e-mail, fax ou téléphone) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu. Toute demande reçue après le 31/05/2022 ne recevra pas de réponse.

Article 6 : Dotations

6.1. – Définition des dotations

- 1 (un) Séjour Ecolodge - Valeur unitaire indicative : 1 600€ TTC
- 3 (trois) Repas avec chef à domicile – Valeur unitaire indicative : 200€ TTC
- 20 (vingt) Massages à domicile – Valeur unitaire indicative de 65€ TTC
- 50 (cinquante) Diffuseurs d'huiles essentielles – Valeur unitaire indicative de 25€ TTC*
- Un bon d'achat sur les produits Spontex d'une valeur de 0.50€ TTC pour tous les autres participants ne se voyant pas attribuer une des dotations précédentes (c'est-à-dire : 1 (un) Séjour Ecolodge, 3 (trois) Repas avec chef à domicile, 20 (vingt) Massages à domicile, 50 (cinquante) Diffuseurs d'huiles essentielles).

**Pour les gagnants d'un diffuseur d'huiles essentielles des zones géographiques suivantes : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Nouvelle Calédonie, Tahiti, Mayotte, St Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, St Martin, Wallis et Futuna, une carte cadeaux leur sera proposée d'une valeur équivalente.*

6.2. – Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables et ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte.

Article 7 : Désignation des gagnants et obtention du gain

Après leur participation, les gagnants découvriront immédiatement leur cadeau et recevront un e-mail de confirmation leur indiquant les modalités d'obtention du gain.

Après vérification de sa participation (délai de 6 à 8 semaines), le gagnant recevra par e-mail à l'adresse renseignée lors de la participation pour l'informer de l'état de son dossier.

Aucune autre communication que ces e-mails ne sera effectuée pour contacter les gagnants. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne répondent pas aux critères du règlement, son gain ne lui sera pas attribué et restera la propriété de la Société Organisatrice.

Si sa participation est valide, il recevra dans un délai de 6 à 8 semaines la dotation gagnée.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants s'effectue aux risques et périls des destinataires.

Article 8 : Non validité de la participation

Les gestionnaires du jeu se réservent le droit de refuser le lot notamment si :

- L'achat n'a pas été effectué entre le 02/08/2021 et le 15/04/2022 ;
- Une (1) participation a déjà été enregistrée et/ou validée au sein d'un même foyer (même nom et prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) ;
- L'adresse postale saisie est fausse ;
- Le nom et le prénom du gagnant sont inconnus des services postaux à l'adresse communiquée lors de l'ouverture du compte de jeu ;
- Le magasin n'existe pas ; ne commercialise pas le produit saisi ou n'est pas partenaire de l'opération ;
- La localisation du magasin est fausse (code postal et/ou ville) ;
- La date et l'heure de l'achat indiquées sur le ticket de caisse, sont postérieures à la date et à l'heure de la participation gagnante ;
- Le prix d'achat du produit Spontex éligible ne correspond pas au prix habituellement pratiqué par le magasin où l'achat a été effectué ;
- La qualité des pièces justificatives (ticket de caisse) empêche la vérification de l'acte d'achat (tâché, déchiré, découpé, raturé, illisible) ;
- Le ticket de caisse a été dupliqué pour une autre participation ;
- Le ticket de caisse ne mentionne pas de manière claire et non équivoque, l'achat d'un ou des produit(s) Spontex éligible(s) ;
- La participation a eu lieu dans une zone géographique non prévue au présent règlement.

Dans le cadre de l'article 5 du présent règlement, si le ticket de caisse envoyé est non conforme, manquant, inexploitable ou non original alors le participant sera averti de la perte de son lot.

Toute fraude ou tentative de fraude invalidera systématiquement la participation qui ne sera pas traitée notamment en cas de :

- Faux domicile ;
- Utilisation du même nom, prénom, adresse avec des orthographes différentes ;
- La multiplication des e-mails au sein d'un même foyer ;
- Ticket de caisse dupliqué.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur lieu de domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Article 9 : Réclamation

Les réclamations se font uniquement par e-mail à l'adresse :

https://contact-consommateurs.qwamplify.com/fr_FR/?op_num=49515

Aucune réponse ne sera donnée par courrier, fax, téléphone ou autre adresse que celle-ci. Aucune réclamation ne pourra être traitée après le 31/07/2022.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique ou électronique sur l'identité des gagnants.

Article 10 : Non remboursement des éventuels frais de participation

Les éventuels frais de participation au jeu quels qu'ils soient ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 11 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler, écourter, ou proroger le présent jeu ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La Société Organisatrice ne pourra pas davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société organisatrice ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à la jouissance des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou tout autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni son lot, ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article 12 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile dans le cadre du jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les lots aux gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des participants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 13 : Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 14 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 15 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Article 16 : Règlement du jeu

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par e-mail et/ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu.

Le présent règlement est déposé au sein de l'étude SAS AIX-JUR'ISTRES – 395 Route des Milles – Résidence du Soleil Lot 10 – 13090 AIX EN PROVENCE et consultable auprès de cette même société. Le présent règlement est disponible sur le site du jeu www.laspontexperience.fr (accessible depuis le site www.spontex.fr dans la rubrique « PROMOS & NOUVEAUTES » et en cliquant ensuite sur la rubrique dédiée intitulée « **La Spontex'périence** » ou en se rendant directement sur le site dédié) pendant toute la durée du jeu.

Article 17 : Interprétation du règlement

La Société Organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée. La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglées par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 18 : Droit applicable et Litiges

Le règlement est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 19 : Protection des données à caractère personnel

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la réglementation applicable relative au transfert, à la collecte, la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations nominatives peuvent également être transmises à des tiers pour la gestion de la présente promotion. Toute personne, justifiant de son identité, peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, ainsi que ses droits à la limitation du traitement, droit à la portabilité de ses données, d'un droit de définir des directives post mortem, droit de ne pas faire l'objet d'un profilage et d'une décision individuelle automatisée, en adressant une demande via le lien suivant : https://privacy.newellbrands.com/data-subject-request-form_en.html.

Elles sont destinées à MAPA SAS et à son prestataire des gestions de l'offre : QWAMPLIFY ACTIVATION SAS - 135 avenue victoire 13790 ROUSSET France – RCS 832 225 122

Annexe : liste des produits Spontex éligibles*

** Liste non exhaustive. Tous les produits éponges et ménages Spontex sont éligibles ainsi que tous les lots promo.*

GAMME PRODUIT	EAN	Libellé produit
ESSUYAGE	3011261010049	2 Eponges Tradition n° 4 Javel renforcée
ESSUYAGE	3384121004190	2 Eponges Tradition n° 4 Javel renforcée - Lot de 5
ESSUYAGE	3384120400306	2 Eponges Tradition+ n°4 Fibres de lin
ESSUYAGE	3011261010063	2 Eponges Tradition XXL
ESSUYAGE	3011261010223	3 Eponges Tradition n° 2 Javel renforcée
ESSUYAGE	3384120200159	3 Eponges Tradition n°2 Coton recyclé
ESSUYAGE	3384121003025	4 Eponges Super absorbantes
ESSUYAGE	3011261010308	1 Eponge Gros Travaux
ESSUYAGE	3384121001182	1 Gomme Nettoyante Extra
ESSUYAGE	3011261011107	2 Eponges Aqua Douce
ESSUYAGE	3011261011183	3 Eponges Trio Colors
ESSUYAGE	3011261011329	4 Eponges Passe-Partout
ESSUYAGE	3011261025104	3 Tiponge
ESSUYAGE	3011261040107	5 Carréponge Anti-bactéries
ESSUYAGE	3384122001006	10 Carré Vaisselle
ESSUYAGE	3011261040909	1 Egouttoir non tissé décoré Anti-bactéries
ESSUYAGE	3384127000332	2 Ultra Net
ESSUYAGE	3384121190244	TRADITION N°2 X6 + PELUCHE
ESSUYAGE	3384120000735	TRADITION N°2 3+1
ESSUYAGE	3384120000353	TRAD N°2 x12
ESSUYAGE	3384120000360	TRAD N°4 9+3
ESSUYAGE	3384121118064	COLORS 3+1
ESSUYAGE	3384120000377	TRIO COLORS 12+3
ESSUYAGE	3384120000346	TRIO 15+3
ESSUYAGE	3384121900256	TRIO COLORS X6 + PELUCHE
ESSUYAGE	3384121900041	TRIO COLORS X12
RECURAGE	3384123180014	FLASH EPONGE 2+1
RECURAGE	3384123096773	Gratte Ep AB 2+1
RECURAGE	3384123092607	GR.EP.STOP GRAISSE 2+1
RECURAGE	3384120309616	GRATTE EP.3+1
RECURAGE	3384126606139	GE MOSAIK 3+1
RECURAGE	3384123096964	3 GE PERFORMANCE +1GRATUITE
RECURAGE	3384123107035	GRATTE EPONGE+MICROFIBRE 3+1
RECURAGE	3384126003839	ZERO SE 3+1
RECURAGE	3384129603210	GE Anti-Bact x4
RECURAGE	3384129201751	GE Secret d'Antan x4
RECURAGE	3384129201928	GE Stop Graisse x4
RECURAGE	3384123001371	GE Secret d'antan 4+2

RECURAGE	3384123092263	Gratte Ep Stop graisse 4+2
RECURAGE	3384123961361	Gratte Ep Anti-bact 4+2
RECURAGE	3384126003174	GRATOUNETT 4+2
RECURAGE	3384126003167	ICONIQUE 4+2
RECURAGE	3384126003082	GRATTE PARTOUT 4+2
RECURAGE	3384126003150	ZERO SD 4+2
RECURAGE	3384121963961	ZERO SDB 4+2
RECURAGE	3384123096018	GE PERF X6
RECURAGE	3384123107226	GE MFX6
RECURAGE	3384126000524	1,2,3 GRATTEZ X6
RECURAGE	3384126606092	GE MOSAIK x6
RECURAGE	3384126003143	ZERO SE x6
RECURAGE	3384123092133	6 GE SG + 2 GRATUITES
RECURAGE	3384123091143	6 GE Secret d'Antan + 2 GT
RECURAGE	3384123096803	6 GE AB + 2 GRATUITES
RECURAGE	3384121960052	GE SG X8
RECURAGE	3384121960038	GE AB X8
RECURAGE	3384121960045	GE SA X8
RECURAGE	3384126004317	ZERO SURFACES DELICATES 8+4
RECURAGE	3384126004324	8 ZERO SDB + 4 ZERO SD
RECURAGE	3384126004331	FINI LES EFFORTS 8+4
RECURAGE	3384120279087	L'ICONIQUE 8+4
RECURAGE	3384120279025	L'iconique +4 GE Secret d'Antan
RECURAGE	3384120279056	L'iconique +4 GE Stop Graisse
RECURAGE	3384120279117	L'iconique +4GEAB
RECURAGE	3384121960007	10 GE AB + 4 GE SA
RECURAGE	3384129602305	10 GE AB + 4 GE SG
RECURAGE	3384123092720	10 GE SA + 4 GE SG
RECURAGE	3384123092232	10 GE SG + 4 GE AB
RECURAGE	3384123092744	10 GE SG + 4 GE SA
RECURAGE	3384126001477	6 GRIT SG + Peluche herisson
RECURAGE	3384120279162	Iconique x6 + Peluche 40uc
RECURAGE	3384126002023	Gratte-Partout x6 + Peluche
RECURAGE	3384126601516	Gratte Eponge x9 + Peluche
RECURAGE	3384126003136	9GE MF+3ZERO SE 42UC
RECURAGE	3384126003112	9 GE PERF+3ZERO SE42UC
RECURAGE	3384126003099	ZERO SE 9+3
RECURAGE	3384126003105	9 ZERO Secret d'Antant +GE Londue durée
RECURAGE	3384126003426	9 GE MOSAIK + 3 ZERO SE
RECURAGE	3384120280496	3+1 Gratte-Eponge + PM
RECURAGE	3384126000524	1,2,3 GRATTEZ X6
RECURAGE	3384126000524	1,2,3 GRATTEZ X6
RECURAGE	3384126000371	COEUR DE VAISSELLE X6
RECURAGE	3384128800719	2 Gratounett' +
RECURAGE	3011261030887	2 Gratounett' Stop-Graisse
RECURAGE	3384126001040	2 Fini les Efforts
RECURAGE	3384126003006	3 Zero surfaces Encrassées
RECURAGE	3384120318007	2 Flash Eponge

RECURAGE	3384123096506	2 Fini les Rayures
RECURAGE	3384129201690	2 Cœur de Vaisselle La Délicate
RECURAGE	3384126002481	2 Gratte-Partout
RECURAGE	3384125500162	3 1,2,3 Grattez
RECURAGE	3384126003013	2 Zero Surfaces Délicates
RECURAGE	3384123092737	2 Gratte-Eponge Stop-Graisse
RECURAGE	3384123092157	2 Gratte-Eponge Stop-Graisse - Lot de 5
RECURAGE	3384123096735	2 Gratte-Eponge Stop-Bactéries
RECURAGE	3384123092706	2 Gratte-Eponge Secret d'Antan
RECURAGE	3384126003518	2 Gratte-Eponge Tradition
RECURAGE	3011261031006	2 Gratte-Mousse
RECURAGE	3384129201683	2 Cœur de Vaisselle
RECURAGE	3384126802012	2 Iconique
RECURAGE	3384126003525	2 éponges grattantes XXL Extra
RECURAGE	3384126003877	2 éponges grattantes sans colorant
RECURAGE	3011261030962	3 Gratte-Eponge
RECURAGE	3384123107011	3 Gratte-Eponge + Microfibre
RECURAGE	3384123096001	3 Gratte-Eponge Performance
RECURAGE	3384126606023	3 Gratte-Eponge Mosaik
RECURAGE	3384120001954	3 Gratte-Eponge Longue Durée
RECURAGE	3384126002160	4 Gratte-Eponge + Fibres de Lin
RECURAGE	3384126002153	4 Gratte-Eponge Eclats Minéraux
RECURAGE	3384126002474	4 Gratte-Eponge Mosaik
RECURAGE	3384126003037	4 Gratte-Eponge Stop-Graisse+
RECURAGE	3384120279667	6 Gratte-Eponge Fibres Recyclées
RECURAGE	3384126003501	6 Gratte-Eponge Particules d'aluminium
RECURAGE	3384127010508	2 L'éponge verte
RECURAGE	3384127010706	4 L'éponge verte Stop-Graisse
RECURAGE	3384123084015	4 Eponges bleue Stop-Graisse Non Rayantes
RECURAGE	3384127010096	6 L'éponge verte Maxi pack
RECURAGE	3384127010010	6 L'éponge verte
RECURAGE	3384127009014	9 L'éponge verte Stop-Graisse
RECURAGE	3384128003134	1 Extra Anti-Calcaire
RECURAGE	3384123055220	2 Salsa Power
RECURAGE	3384126003532	2 Zero Salle de bain
RECURAGE	8001700001207	2 Tampons - Flash
RECURAGE	3384123111209	3 Tampons - Gratte Stop-Graisse
RECURAGE	3384123111643	3 Tampons - Gratte Stop-Graisse - Lot de 5
RECURAGE	3384123111605	3 Tampons - Economic'
RECURAGE	3384125109952	3 Tampons-Gratte Longue Durée
RECURAGE	3384128000454	2 Spiremouss'
RECURAGE	3384125001171	2 Spirales acier recyclé
RECURAGE	3384125001188	4 Spirales
MENAGE	3384121000253	Chiffon magique
MENAGE	3384127001575	2 Lavettes Microfibre Fibres Recyclées
MENAGE	3384121970419	3 Lavettes Microfibre Mosaik
MENAGE	3384121970532	3 Lavettes Microfibre Magic Effect
MENAGE	4008600176992	4 Lavettes KIT multi-texture

MENAGE	3384127800413	4 Lavettes Microfibre XXL
MENAGE	3384127001773	5 Lavettes Microfibre 100% Fibres Recyclées
MENAGE	3384120000704	6 Lavettes Microfibre Mosaik
MENAGE	3384121223010	8 Lavettes Microfibre MAXI PACK
MENAGE	3384121971041	12 Lavettes Microfibre Collection
MENAGE	3384121115414	1 Lavette Microfibre Spécial Vitres
MENAGE	3384121110563	1 Kit de 2 Microfibres Salle de Bains
MENAGE	5010071904768	1 Lavette Microfibre Cuisine
MENAGE	8001700001009	1 Serpillière Microfibre & Coton
MENAGE	3384121157063	1 Serpillière Bamboo
MENAGE	3384127213107	2 Serpillières Microfibre
MENAGE	3384127001698	Microfibre XXL 6+2
MENAGE	3384122300178	Microfibre Multi-usages 8+2
MENAGE	3384127000776	Microfibre Mosaik 9+3
MENAGE	3384121970631	Microfibre Mosaik 8+4
MENAGE	3384126001835	Microfibre lot Mega pack 20 UC
MENAGE NA	3384127002145	1 Lavette Microfibre Multi-Usage
MENAGE NA	3384127002114	10 Lavette Microfibre Multi-Usage
MENAGE NA	3384127002077	1 Lavette Microfibre Salle de Bain
MENAGE NA	3384127002084	1 Kit de 2 lavettes Microfibre Salle de Bain
MENAGE NA	3384127002107	2 Lavettes Microfibre Cuisine Dégraissante
MENAGE NA	3384127002091	1 Kit de 2 Lavettes Microfibre Cuisine
MENAGE NA	3384127002053	1 Lavette Microfibre Spécial Inox
MENAGE NA	3384127002138	1 Lavette Microfibre Spécial Vitre XXL
MENAGE NA	3384127002060	1 Lavette Microfibre Surfaces High Tech
MENAGE NA	3384127002121	2 Chamoisines Microfibre
MENAGE NA	3384128001512	1 Serpillère Multi-Usage Coton
MENAGE NA	3384127000486	1 Serpillère Spécial Carrelage XXL
MENAGE NA	3384127000493	1 Serpillière Spécial Parquet

Fait à Aix en Provence le 29/07/2021